La lettre des Observatoires

ÉDITORIAL

Collège public d'Aizenay

Une solution en vue

La mobilisation du Comité national d'action laïque (CNAL), le 5 mai à La Roche-sur-Yon et à Aizenay, a porté ses fruits.
Reçu en audience par le vice-président du conseil général de Vendée, le CNAL a obtenu l'assurance qu'un collège public sera construit à Aizenay dans les prochaines années. Ce n'est que justice et c'est la preuve que la revendication portée localement depuis plus de quinze ans (1) était légitime.

Le CNAL a également enregistré avec satisfaction que la concertation avec les principaux partenaires concernés (parents, élus, enseignants) débutera sous peu et que le conseil général se dit prêt à reconsidérer plusieurs points du dossier actuel. Les discussions engagées depuis évoluent positivement : extension du secteur de recrutement du collège, augmentation de sa capacité d'accueil, notamment.
Le CNAL souhaite que la date d'ouverture, envisagée pour 2005, puisse être avancée. Il interviendra auprès du ministère afin d'obtenir une dotation spécifique de postes, nécessaires au fonctionnement du futur établissement.
Le CNAL se félicite qu'une perspective positive se profile enfin sur ce dossier et pour l'enseignement public en général dans cette région.
Néanmoins, il n'oublie pas que le principe selon lequel «l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'État» (2), a été bafoué de trop nombreuses années durant par les élus du département.
Le CNAL n'oublie pas non plus la totale absence d'engagement de l'actuel ministre de l'Éducation nationale dans la situation imposée par Philippe de Villiers. Cet exemple prouve que, quels que soient les interlocuteurs, aucun effort ne doit être ménagé dès lors que le droit à l'enseignement public et laïque, sa défense et sa promotion, sont en jeu.

Jean-Louis Biot

(1) L'association locale pour la construction d'un collège public d'Aizenay et le collectif des organisations laïques de Vendée.
(2) Préambule de la Constitution.

SOMMAIRE

2-3
Protocole ministère-Diwan Enseignement par immersion

4
Le conseil général de Maine et Loire bafoue la loi

CNAL
Comité National d'Action Laïque
209, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél : 01.45.48.47.22
Fax : 01.44.39.23.63

Internet
www.fen.fr~cnal
adresse e-mail (messagerie) :
cnal@fen.fr

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Eddy Khaldi
Christiane Mousson
Thierry Volk
Jean-Louis Biot
(secrétaire général du CNAL)

- Revue trimestrielle
- Directeur de la publication : Jean-Louis Biot
- Photos : J-Pierre Lallement
- Maquette : Robert Leroux
- Impression : Technic Imprim